ECOLE DEMOCRATIQUE DE CORSE

Dossier d'inscription

2018 - 2019

ÉCOLE DÉMOCRATIQUE DE CORSE

DOSSIER D'INSCRIPTION 2018/2019

Merci d'avoir choisi l'École Démocratique de Corse !

Dès que vous nous aurez transmis ce dossier dûment complété ainsi que les pièces demandées, votre enfant sera inscrit.e à la période d'adaptation de deux semaines. Après celle-ci, et si tout le monde est d'accord, l'inscription sera considérée comme définitive.

Documents à remplir et signer (1 dossier par enfant inscrit)

❏ Coordonnées
❏ Fiche sanitaire
❏ Droit à l'image
❏ Autorisations de sorties
❏ Période d'adaptation
❏ Charte d'engagement
❏ Règlement intérieur
❏ Frais de scolarité

Documents à nous fournir au moment de l'inscription

❏ Pages du carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires ou les certificats de vaccination
❏ Certificat d'assurance responsabilité civile
❏ Chèque du montant de la période d'adaptation à l'ordre de l'École Démocratique de Corse

Dossier à envoyer à l'adresse ci-dessous, ou à nous remettre en mains propres.

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

Membre scolarisé

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Sexe : Fille Garçon Nationalité : .....

Adresse :.....

Adresse : .....

Téléphone portable : ..... Email : .....

Responsables légaux

Nom : ..... Prénom : .....

Père Mère Autre : .....

Adresse : .....

Adresse : .....

Tél. portable : ..... Tél. fixe : ..... Tél. pro : .....

Email : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Père Mère Autre : .....

Adresse : .....

Adresse : .....

Tél. portable : ..... Tél. fixe : ..... Tél. pro : .....

Email : .....

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

ÉCOLE DÉMOCRATIQUE DE CORSE

DOSSIER D'INSCRIPTION 2018/2019

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom : …… Prénom : …… Père Mère

Adresse : ……

Tél. portable : …… Tél. fixe : …… Tél. pro : ……

Email : ……

Médecin traitant

Nom : …… Adresse : ……

……

Tél. portable : …… Tél. fixe : …… Email : ……

Renseignements médicaux

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si OUI, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîte de médicaments dans leurs emballages d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être pris à l'école sans ordonnance datée et signée d'un médecin et en dehors d'une concertation avec l'équipe pédagogique.

L'enfant a-t-il des allergies alimentaires ou médicamenteuses ? oui non

Si oui, lesquelles ? ……

Nous vous remercions de préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)

……

……

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

L'enfant a-t-il des difficultés de santé ? oui non
(Ex. : maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation, etc.)
Si OUI, nous vous remercions de nous indiquer la ou lesquelles en précisant les dates ainsi que les précautions à prendre :

……..
……..
……..

Nous vous remercions de nous préciser si votre enfant porte des lentilles, des lunettes, des prothèses dentaires ou auditives, etc. En précisant les précautions à prendre :

……..
……..
……..

Je soussigné(e) ……, responsable légal(e),
je soussigné(e) ....., responsable légal(e)
certifions l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Nous acceptons qu'en cas d'urgence, les responsables de l'école prennent toutes les décisions qui s'imposent.

Date : ..... / ..... / .....

Signature des représentants légaux :

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

AUTORISATION DE PUBLICATION

L'article 9 du Code Civil dispose que ''chacun a droit au respect de sa vie privée". Le droit à l'image est protégé dans ce cadre, c'est pourquoi une autorisation écrite est obligatoire.

❏ J'autorise l'École Démocratique de Corse à photographier ou filmer mon enfant……et moi/nous-même(s) ……lors des événements organisés dans le cadre des activités de l'association et à utiliser ces images sur ses différents supports de communication (journal, plaquettes, site internet, etc.).

Cette autorisation s'applique également à l'utilisation de notre image par tous les médias extérieurs à l'école dans le cadre d'articles et de sujets sur l'Ecole Démocratique de Corse.

La présente autorisation est délivrée à titre gratuit.

❏ Je n'autorise pas l'Ecole Démocratique de Corse à photographier ou filmer mon enfant.

Date : ..... / ..... /..... Signature des représentants légaux :

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

Autorisation de sortie durant le temps scolaire

Les élèves de l'École Démocratique de Corse auront la possibilité de sortir de l'enceinte de l'établissement dans le cadre scolaire à toute heure de la journée.
Une autorisation parentale adaptée au degré d'autonomie de l'enfant est nécessaire. À chaque sortie autonome, comme l'indique le règlement intérieur, l'enfant s'engage à noter son heure de sortie et de retour estimée et un numéro de téléphone joignable (portable allumé).

Je soussigné(e) (M. Mme. nom, prénom) ……
et je sousigné(e) (M. Mme. nom, prénom)……..... exerçant l'autorité parentale sur l'enfant (nom et prénom) ..... membre de l'École Démocratique de Corse, autorise les sorties quotidiennes de l'établissement, quelles que soient la nature et la fréquence, sur l'ensemble de l'année scolaire 2018/2019 :

❏ À condition d'être accompagné par un adulte.
❏ À condition d'être accompagné par un(e) adolescent(e) certifié
❏ Librement où il/elle veut, quand il/elle veut

En outre, en signant cette autorisation, je décharge l'École Démocratique Corse et son personnel de toute responsabilité en cas d'accident.

Date : ..... / ..... / ..... Signature des représentants légaux :

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

Autorisation de sortie définitive

L'École Démocratique de Corse est ouverte de 8h30 à 17h30, du lundi au vendredi. L'heure d'arrivée maximale est fixée à 10h30. Chaque élève doit passer 5 h par jour dans l'enceinte de l'école (en ou hors les murs de l'école).
Ce document permet d'autoriser l'enfant à quitter seul l'école ou à préciser les personnes habilitées à venir le récupérer en fin de journée. Dans le cas d'une autorisation spécifique, merci de nous fournir un document annexe.

Autorisation de sortie de fin de journée

Je soussigné(e) (M. Mme. nom, prénom) .....

et/ou je soussigné(e) (M. Mme. nom, prénom) .....

☐ autorise l'enfant (nom et prénom), ..., membre de l'École Démocratique de Corse, à quitter l'établissement seul et en autonomie, tous les jours de la semaine. Cette décision est valable sur l'ensemble de l'année scolaire 2018-2019.

☐ autorise les personnes suivantes à venir récupérer l'enfant (nom, prénom) ..... élève de l'École Démocratique de Corse. Cette décision est valable sur l'ensemble de l'année scolaire 2018-2019.

Nom et prénom..... En qualité de (parents, frères, sœurs, etc.) .....

Nom et prénom..... En qualité de (parents, frères, sœurs, etc.) .....

En signant cette autorisation, je décharge l'École Démocratique de Corse et son personnel de toute responsabilité en cas d'accident.

Date : ..... / ..... / ..... Signature des représentants légaux :

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

Jour d'absence hebdomadaire

Les membres scolarisés peuvent fixer un jour d'absence par semaine, défini au début de chaque trimestre.

(Nom et Prénom) …… choisit le jour d'absence suivant :

❏ lundi
❏ mardi
❏ mercredi
❏ jeudi
❏ vendredi

❏ aucun, je souhaite venir tous les jours

Date : ..... / ..... / ..... Signature des représentants légaux :

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

Tout nouveau membre devra effectuer une période d'adaptation de 2 semaines. Pour l'enfant, cette période est l'occasion de rassembler toutes les expériences nécessaires lui permettant de faire le choix éclairé d'intégrer définitivement ou non l'École Démocratique de Corse. Pour notre collectif, c'est le moment de vérifier si l'enfant va pouvoir devenir partie intégrante de la vie de l'école.

À la fin de cette période d'adaptation,un entretien entre les parents, l'enfant et l'école aura lieu afin de partager notre expérience respective. **Si l'une des parties considère que l'école et l'enfant ne s'accordent pas bien ensemble, notre engagement mutuel s'arrête là.**
À la demande de l'école ou de l'enfant, la période d'adaptation pourra être prolongée. Si accord de toutes les parties, l'enfant sera considéré comme inscrit pour l'année scolaire.
Les enfants de 4 à 6 ans inclus peuvent bénéficier, si nécessaire, d'une période d'adaptation avec un de leurs parents, **que nous définirons ensemble au cas par cas.**

Date de période d'essai décidée avec l'équipe : du..... /..... /..... au ..... /..... /.....

Frais de période d'adaptation : 200 euros.

Ces frais ne sont pas remboursables et ne constituent pas un engagement définitif d'inscription.
Dans le cas d'une inscription définitive de l'enfant, les frais de cette période seront déduits des frais de scolarité restants. Le paiement des frais de période d'adaptation s'effectue par chèque à l'ordre de l'École Démocratique de Corse.

Date : ..... / ..... / .....

Signature des représentants légaux, précédée de la mention «Bon pour accord»

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

Engagement moral

Chaque famille inscrivant son/ses enfant/s à l'École Démocratique de Corse s'engage à respecter et à soutenir son approche éducative. Les apprentissages autonomes et le fonctionnement démocratique détaillés ci-dessous forment les deux piliers constitutifs de cette approche éducative.
Cette philosophie étant particulièrement hors-norme, il est essentiel pour chaque famille de comprendre concrètement ce modèle avant de s'engager, et nous attendons des familles qui pourraient ressentir des doutes au cours de l'année, qu'elles adoptent un dialogue coopératif plutôt qu'une posture de confrontation.
C'est dans cette optique que les familles seront les bienvenues à des réunions régulières, pour échanger à la fois sur le fonctionnement de l'école et sur leurs réflexions personnelles autour de l'éducation.

1. Apprentissages autonomes

Un élève de l'École Démocratique de Corse pratique l'apprentissage autonome.

• Il/elle détermine librement ses objectifs et réalise un apprentissage informel et autonome sans programme ni emploi du temps préétabli

Nous partons du principe que l'être humain est naturellement curieux et que la motivation intrinsèque est le plus puissant moteur de l'individu. L'apprentissage est aussi naturel que la respiration, la pulsion d'apprendre est aussi forte que celle de manger ou boire, tant que nous y trouvons du sens, y prenons plaisir et avons de l'enthousiasme. C'est en laissant libre cours à la curiosité naturelle et la soif d'apprendre, avec des adultes en posture de "facilitateurs" plutôt que de "sachants", que nous pouvons aider les enfants à se réaliser pleinement.
Dans ce cadre, l'on donne un statut égal à tous les domaines de connaissance, toute activité vaut autant qu'une autre, et à travers chaque initiative, nous considérons que l'enfant acquiert des méta-compétences utiles à une vie épanouie : indépendance, confiance en soi et prise d'initiative, questionnement et créativité, écoute, sens critique, ouverture à la diversité, respect de l'autre, capacité à travailler en équipe…

• Il/elle peut se consacrer à ses centres d'intérêt sans limite de temps

Ces centres d'intérêt peuvent inclure « ne rien faire de particulier », « jouer aux jeux vidéo » et « converser avec les uns et les autres ». Nous accordons une totale confiance en la capacité d'autorégulation de chaque individu, et il leur revient la responsabilité de choisir comment ils utilisent leur temps. Nous partons du principe qu'un individu apprend tout le temps des choses utiles à sa vie, et que chercher à transmettre un savoir contre la volonté d'une personne s'avère bien souvent inutile, voire contre-productif.

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

• Il / elle s'auto-évalue

La performance de l'enfant dans les activités qu'il entreprend n'est pas évaluée par d'autres, sauf s'il en fait la demande. On peut aisément douter de la pertinence d'évaluer un parcours d'éducation 100 % individualisé. Un suivi est cependant opéré pour chaque enfant, sans évaluation de performances.

Nous partons de l'hypothèse qu'un individu reçoit naturellement les retours dont il/elle a besoin pour lui donner une indication sur les prochaines étapes lui permettant de progresser dans son domaine.

2. Le fonctionnement démocratique

Tous les membres de l'école (élèves et membres du personnel) sont soumis à des règles et des obligations établies par le vote à la majorité absolue.

Toutes les décisions concernant le collectif se font par un système de démocratie directe et de commissions représentatives. Deux organes principaux forment le socle de cette démocratie : le Conseil d'école et le Conseil de Justice.

• Le Conseil d'École (CE)

Au sein de l'École Démocratique de Corse, les élèves et le personnel représentent l'ensemble des membres actifs de l'école, c'est-à-dire les personnes qui vivent l'école au quotidien.

Le Conseil d'École réunit l'ensemble de ces membres actifs. C'est un organe dont la vocation est de prendre les décisions concernant le fonctionnement et la gestion de l'école au jour le jour. Il s'occupe de la gestion financière, administrative, pédagogique et du vivre ensemble. Les décisions sont prises par vote à la majorité absolue.

Chacun des membres actifs représente une voix délibérative et un vote, quel que soit son âge, ce qui implique que les élèves, vu qu'ils sont largement majoritaires, détiennent de fait le pouvoir de gestion de l'école, et nous leur accordons toute notre confiance pour qu'ils fassent bon usage de ce pouvoir.

La participation à ce conseil n'est pas obligatoire. En être absent équivaut à faire confiance aux présents et accepter les décisions votées. Le CE est organisé une fois par semaine.

• Le Conseil de Justice (CJ)

Il est mandaté par le Conseil d'École pour réguler les conflits inhérents à la vie en collectivité. Ce conseil se compose d'une sélection multi-âge de membres actifs selon un système de rotation. Il est représentatif des différents membres de l'école et effectue son travail en toute transparence.

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

Le CJ est un espace de parole et de médiation qui a pour objectif de clarifier des faits, déterminer les règles transgressées, permettre à chacun d'exprimer ses ressentis et ses besoins, d'y apporter les mesures et solutions adéquates en lien avec les faits. Il administre les sanctions à la mesure des transgressions commises. La sanction peut être un simple rappel de la règle. Selon la gravité des faits, cela peut aller jusqu'à une suspension temporaire. Au bout de plusieurs suspensions, cela peut amener à une exclusion définitive. Les décisions de suspensions et d'exclusions sont prises très au sérieux et font l'objet d'un débat impliquant tous les membres actifs de l'école.

Le Conseil de Justice se réunit en fonction des demandes et des besoins, un créneau quotidien lui est réservé.

L'atmosphère de liberté, respect, justice et confiance, qui est au cœur de la culture de l'école, est un objet de grande vigilance, et nous attendons de chaque membre qu'il/elle assume sa part de responsabilité pour protéger cette atmosphère, notamment par sa participation au CJ et ses procédures formelles de traitement des transgressions du règlement.

Le premier devoir de chaque membre est de respecter le règlement intérieur.

Ce que les élèves font à l'école, ce qu'ils disent et les transgressions qu'ils commettent relèvent de leur vie privée et nous ne discuterons de la vie scolaire des élèves qu'avec leur consentement. Ce respect de leur vie privée est essentiel à la pratique d'une vie à 100% libre et responsable. En revanche, les parents seront impliqués systématiquement dans les processus de suspension, car ils sont évidemment concernés à ce stade, pour des questions de responsabilité légale.

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

Engagement financier

Une inscription implique un engagement financier ferme sur l'ensemble de l'année scolaire.
Si la famille souhaite ou est contrainte de se désengager du projet en cours d'année, un préavis de deux mois est demandé. La famille s'engage à payer les frais de scolarité jusqu'à la fin de ce préavis, qu'il soit effectué ou non.

En cas de radiation de l'élève en cours d'année sur décision du Conseil d'École, l'engagement est rompu et nous procèderons à une régularisation des frais de scolarité au prorata du temps que l'élève aura passé à l'école.

Les diplômes

Il relève de la responsabilité de chaque élève de s'engager dans le parcours éducatif de son choix, diplômant ou non. Nous aiderons les élèves à se préparer au brevet ou au bac s'ils agissent par motivation intrinsèque et s'engagent personnellement dans cette voie.
Mais le diplôme est une option parmi d'autres, et pour ceux qui optent pour un autre parcours, les membres du personnel seront à leur disposition pour les aider à atteindre leurs objectifs personnels, quels qu'ils soient.

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

Politique de présence et d'absence

A. Préambule

L'École Démocratique de Corse est une école bien différente des autres. Ce n'est ni un simple centre de ressources, ni un centre de vacances, ni une ludothèque. Nous y apprenons à être responsable de faire librement des choix qui nous sont propres, et à nous assurer qu'autrui puisse en faire autant.
Nous expérimentons tous les jours la nécessité de passer d'une relation fondée sur des rapports de force, conduisant à la domination, la compétition et l'individualisme, à une situation de rapports de sens, privilégiant l'échange, le partage, la coopération, la solidarité et l'empathie.
Selon l'expérience passée et l'âge de chacun, cela demande un déconditionnement plus ou moins fort, et pour tous nos membres, énormément d'investissement et de responsabilisation.
Identifier, développer ses motivations intrinsèques, gagner confiance en soi et en l'autre, savoir prendre des initiatives sans peur de se tromper ni d'être jugé, établir des relations saines et bienveillantes, ne se fait pas sans mal. Seuls le temps et la persévérance permettent d'y parvenir. C'est pourquoi l'assiduité est une notion fondamentale dans notre approche éducative et notre fonctionnement collectif. Un individu qui ne saura respecter ces règles verra sa place au sein de l'école remise en question.

B. Temps de présence minimum

L'école est ouverte à partir du 1er avril 2019, du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30, et suit le calendrier des vacances scolaires.
Chaque membre doit être présent à l'école un minimum de 5 heures par jour, du lundi au vendredi.
Il est possible pour de ne venir que 4 jours sur 5. Le jour d'absence devra être arrêté en amont et sera modifiable au début de chaque trimestre. Le 4/5e est officialisé par un écrit des parents au Responsable Présence.

C. Heures d'arrivée et de départ

Chaque membre doit arriver à l'école entre 8h30 et 10h30.
Chaque membre doit quitter l'école entre 15h30 et 17h30.

D. Sorties indépendantes

Une fois que les membres ont écrit leur nom sur le registre de présence en début de journée, ceux autorisés et certifiés peuvent sortir autant qu'ils le souhaitent, à condition d'être joignables par téléphone.
Le temps en dehors des murs de l'école est pris en compte dans les 5 heures de présence.

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

E. Retards et absences

1. Une arrivée passé 10h30 est considérée comme un retard.
2. Une présence journalière de 3 à 5h est considérée comme une absence partielle.
3. Une présence journalière de 0 à 3h est considérée comme une absence totale.

F. Dérogation au devoir d'assiduité

Pour obtenir une dérogation au devoir d'assiduité, le membre doit présenter une demande, soutenue par ses parents, au Conseil d'École. Cette demande peut, par exemple, être motivée par la volonté de poursuivre des activités en lien avec les apprentissages du membre, des stages, qui se déroulent en milieu de journée.

G. Justifications possibles des retards et absences

1. Retards justifiés

Un retard est justifié si et seulement si :

• celui-ci est dû à un problème extérieur indépendant de la volonté du membre (ex. retard de bus…). Pour être justifié, ce type de retard doit être notifié avant 10h30 au Responsable Présence.

• celui-ci est dû à un rendez-vous médical ou en lien avec les apprentissages du membre. Pour être justifié, ce type de retard doit être notifié au plus tard la veille au Responsable Présence.

2. Absences justifiées

Une absence est justifiée uniquement dans les cas et conditions suivant.e.s :

a. Absence due à une activité en lien avec les apprentissages du membre

Pour obtenir une justification d'absence, le membre doit présenter une demande, soutenue par ses parents, au Conseil d'École.

b. Absence pour maladie

Durant l'année, l'école accepte un total de 15 jours d'absence pour maladie sans justificatif, dès lors qu'ils ont été signalés par un parent au Responsable Présence. Toutefois, une absence pour maladie de plus de 3 jours consécutifs doit être justifiée par un certificat médical.

Au-delà des 15 jours d'absence sans justificatif, toute journée d'absence supplémentaire pour maladie devra être justifiée d'un certificat médical, sans quoi elle sera considérée comme non justifiée.

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

c. Absence pour voyage personnel

Durant l'année, l'école accepte un total de 15 jours d'absence pour les voyages personnels (hors voyage scolaire et vacances scolaires), dès lors qu'ils ont été signalés par un parent au Responsable Présence, au minimum 1 semaine à l'avance.

Au-delà des 15 jours d'absence sans justificatif, toute absence pour voyage doit être d'abord acceptée par le Conseil d'École afin d'être considérée comme justifiée.

H. Conséquences d'une accumulation de retard ou d'absences injustifiées

En fonction du nombre de retards ou d'absences injustifiées, le membre atteint des paliers allant du simple rappel informel à l'exclusion définitive.

Lu et approuvé à …….....,
Date : ..... / ..... / .....

Signature du membre Signature des représentants légaux

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉAMBULE

L'École Démocratique de Corse est un espace de liberté permettant à chacun d'agir comme bon lui semble, dans la mesure du respect des autres membres et de la loi française. À ce titre, elle est en totale conformité avec les principes édictés par l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen:

"La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi."

Tous les membres sont responsables du climat de l'école. Leurs actions doivent donc contribuer à en préserver l'atmosphère de liberté, de respect, de justice et de confiance qui sont les principes fondamentaux et la raison d'être de l'école. Cette responsabilité implique le devoir pour chacun d'informer la communauté de toute situation qui pourrait menacer ce climat.
Afin d'assurer ce dernier, le Conseil d'École se réserve le droit à tout moment de définir ou redéfinir les limites de ce qu'il considère comme acceptable.
Ces limites sont explicitées dans ce règlement intérieur, et il est attendu de chaque membre qu'il les respecte.
Le règlement intérieur s'applique à l'intérieur et à l'extérieur des locaux, sauf mention contraire explicite.
Les membres doivent également essayer de trouver des solutions aux éventuels désaccords et transgressions commises, grâce à un dialogue pouvant s'inspirer de la communication non violente.

1- Généralités

1.1 Respect de la loi. Il est interdit de transgresser la loi française à l'école et dans son voisinage durant les heures d'ouverture. Sont notamment proscrits :
- le fait de fumer ou de vapoter à l'intérieur des locaux et de jeter ses mégots devant l'école ou dans l'enceinte de l'école.
- l'agression et le harcèlement sexuels.

1.2 Vol. Il est interdit de voler la propriété de qui que ce soit, y compris de l'école.
1.3 Détérioration. Toute détérioration due à une utilisation incohérente du matériel est interdite. Toute détérioration de matériel suite à un non-respect d'une mise en garde d'une tierce personne est interdite.
1.4 Horaires. L'école sera ouverte de 8h30 à 17h30, du lundi au vendredi (mercredi inclus). Les arrivées se

font entre 8h30 et 10h30, et les départs entre 15h30 et 17h30.

1.5 Accueil de visiteurs. Les visites sont acceptées à l'école seulement après avoir été validées par le Conseil d'École.

2 - Protection des individus

2.1 Sécurité physique. Toute action présentant un danger potentiel ou avéré pour la sécurité d'une personne est interdite. Il est recommandé d'informer la communauté de toute idée pouvant améliorer les conditions de sécurité de l'école.

2.2 Respect des libertés. Chaque individu doit pouvoir jouir du droit de pratiquer librement l'activité de son choix sans être dérangé, et du droit de refuser une activité qu'on lui propose si cette activité n'entre pas dans ses devoirs de membre. Il est exigé d'arrêter toute interférence dans la vie d'une personne sitôt qu'elle a explicité le besoin qu'on arrête de le faire.

2.3 Agression verbale et physique, harcèlement. Il est interdit de s'adresser à une personne de manière agressive, insultante, menaçante, etc. Il est interdit d'agresser une personne physiquement : pousser, attraper, frapper, mordre, etc.

Il est interdit de dire, écrire, faire des choses qui stigmatisent un autre membre. Les nuisances que l'on appelle communément "se moquer", "humilier" sont interdites au sein du collectif. Il est exigé d'arrêter toute interférence dans la vie d'une personne dès qu'elle exprime son désaccord, en particulier de la toucher.

Chaque individu doit pouvoir jouir d'une vie libre de harcèlement moral, physique ou verbal (incluant le cyber harcèlement).

2.4 Utilisation de l'image. Il est interdit de photographier ou filmer d'autres membres sans leur consentement. Il est interdit de publier sur internet des informations au sujet des autres membres sans leur consentement (photo, vidéo, article, post...).

2.5 Accès aux locaux. En dehors des membres actifs, toute personne souhaitant entrer dans l'enceinte de l'école devra sonner et attendre qu'une personne vienne lui ouvrir.

3. Respect des organes de décision

3.1 Respect des décisions. Chaque membre actif est dans l'obligation de respecter les décisions prises par le Conseil d'École et le Conseil de Justice qui le concerne.

3.2 Réunion d'école. Il est obligatoire d'assister à la réunion d'école, en début de semaine

3.3 Convocation Conseil de Justice. Il est obligatoire pour tous les membres actifs de se présenter à une convocation du Conseil de Justice.

3.4 Présence du plaignant en Conseil de Justice. En cas de plainte et en l'absence de consensus, les deux parties doivent être présentes au Conseil de Justice.

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

3.5 Consultation des boites à plaintes. Seuls les responsables élus du Conseil de Justice sont autorisés à consulter la boîte à plaintes.
3.6 Perturbation du Conseil d'École/Conseil de Justice. Chaque membre actif est dans l'obligation de respecter le fonctionnement du Conseil d'École, du Conseil de justice. L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les Conseils d'École et de Justice (sauf utilité pour ledit Conseil).

4. Sorties

4.1 Organisation de sortie accompagnée. Dès qu'une sortie compte plus de 2 personnes, un responsable est nommé.
4.2 Sortie non accompagnée. Les modalités d'autorisation de sortie des membres sont celles qui sont définies dans le dossier d'inscription.
4.3 Sortie sans passage préalable par l'école. Chaque membre a la possibilité d'effectuer des sorties (extérieures à l'école et à son domicile, dans le temps scolaire) sans passer inscrire son heure d'arrivée au préalable à l'école. Pour ce faire, lui et un de ses parents doivent informer le responsable Vie des Membres la veille avant 17h en indiquant le lieu de la sortie. Si des membres n'ayant pas l'autorisation parentale de sortie y participent, un responsable de sortie en conformité avec le régime d'autorisation est désigné. Celui-ci doit être joignable en permanence par téléphone.
4.4 Sortie non accompagnée. Les membres n'ayant pas l'autorisation de sortie signée par les responsables légaux n'ont pas le droit de sortir sans être accompagnés par un adulte ou un accompagnateur certifié. Il est interdit d'organiser ou de participer à une sortie incluant un membre n'ayant pas l'autorisation parentale sans accompagnateur certifié.

5. Règles de fonctionnement général

5.1 Hygiène
5.1-A Port de chaussures. Il est interdit de circuler avec des chaussures à l'intérieur de l'école, en dehors du hall d'entrée où sont disposés des casiers pour y laisser ses chaussures.
5.1.B Ménage. Tous les membres actifs participent à l'entretien et au ménage quotidien de l'école, quel que soit leur âge et en fonction de celui-ci.
5.2 Niveaux sonores des différents espaces
5.2.A Espace central "grande salle" : niveau « discussion ». Le niveau sonore est discussion ; il est donc interdit d'y parler fort, d'y faire de la musique, d'y rire fort, d'y crier.
5.2.B Salle activités physiques : niveau « bruit ». Le niveau sonore est bruit : il est autorisé d'y crier et d'y mettre de la musique forte, si cela ne dérange pas le voisinage de l'école et respecte le niveau sonore des salles voisines. Précision : il est exigé de réduire le niveau sonore en cas de demande de membres situés

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

hors de ladite salle.

5.2.C Salle calme : niveau "silence et repos". Les ouvertures et fermetures de portes de cette salle devront être discrètes. Le niveau sonore est "chuchotement".

5.3 Certification. Il est interdit d'utiliser le matériel nécessitant un certificat sans être certifié.

5.4 Autorisation du propriétaire. L'autorisation du propriétaire est nécessaire pour toute utilisation de ses affaires personnelles.

6. Assiduité

6.1 Temps de présence obligatoire. La présence à l'école est obligatoire 5h par jour, 5 jours par semaine. Au moment de l'inscription, les parents et l'enfant concerné ont la possibilité de demander un jour d'absence fixé dès l'inscription. Éventuellement, celui-ci pourra être réétudié au début de chaque trimestre..

6.2 Registre de présence et de sortie. Chaque membre est tenu de remplir le registre de présence avec ses heures d'entrée et de sortie définitive de l'école. En cas de sortie pendant les heures de présence à l'école, le membre indique sur le registre l'heure de sortie, et l'heure estimée de retour. Quand il/elle rentre, il/elle indique son heure réelle de retour.

6.3 Absences et retards. En cas d'absence d'un élève, les parents sont tenus d'avertir l'école dans les plus brefs délais et de justifier l'absence par écrit. Toutes les absences doivent être justifiées.

7. Usage d'Internet

7.1 Contenu choquant. Aucun contenu choquant, inapproprié, dégradant ou pouvant être puni par la loi, ne doit être consulté ou diffusé (site pornographique, xénophobe, antisémite, raciste, pédophile, violent, forums pour adultes etc.).

7.2 Streaming. Il est interdit d'utiliser des sites de streaming illégaux sur les ordinateurs de l'école.

J'ai bien lu/compris le Règlement intérieur de l'École Démocratique de Corse et je m'engage à le respecter

Date : ..... / ..... / ..... Signature du membre

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

Étant donné que les écoles hors contrat ne bénéficient d'aucune subvention de l'État, ce sont les frais de scolarité qui couvrent la plus grande partie des charges de l'école (loyer, matériel, salaires, etc.).
Il est donc vital pour la pérennité de l'École Démocratique de Corse de s'assurer de ces rentrées financières.

Conditions de paiement et d'annulation

Engagement financier

Une inscription implique un engagement financier ferme sur l'ensemble de l'année scolaire soit, concernant l'année scolaire 2018/2019, du 1er avril au 06 juillet 2019.

Si la famille souhaite ou est contrainte de se désengager du projet en cours d'année, un préavis de deux mois est demandé et elle s'engage à payer les frais de scolarité jusqu'à la fin de ce préavis, qu'il soit effectué ou non.
Les représentants légaux sont solidairement et indivisiblement tenus aux obligations de paiement (même si séparés ou divorcés).

Cet engagement est valable sous condition que la période d'adaptation soit validée, avec prise d'effet au premier jour de présence suite à la fin de la période d'adaptation.

En cas de radiation de l'élève en cours d'année sur décision du Conseil d'École, l'engagement est rompu et nous procèderons à une régularisation des frais de scolarité au prorata du temps que l'élève aura passé à l'école.

Les frais annuels par enfant sont composés, hors bourse solidaire, de :

- Une cotisation annuelle à l'association École Démocratique de Corse, de 150 euros et valable jusqu'au 30 août 2019.
- Frais de scolarité annuels d'un montant de 3500 euros, avec une réduction de 20% par enfant supplémentaire.

Soit 3500 € pour un enfant, 2800 € pour un deuxième enfant, 2100 € pour un troisième.
Concernant l'année scolaire 2018/2019, le tarif est calculé au prorata du temps d'ouverture d'ici la fin de l'année scolaire : 3 mois + 1 semaine.
Donc 1 029 € pour le 1er enfant d'une famille, 823 € pour le 2e, 617 € pour le 3e.
Les repas sont au frais des familles et préparés par leurs soins.
Le coût de la période d'essai est de 200 € (coût déduit des frais annuels si inscription définitive validée).

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

ÉCHÉANCIER

Afin de faciliter notre gestion financière, nous demandons aux familles de régler ces frais en 1 ou 2 fois. Dans ce cas, nous vous demanderons de nous remettre 3 chèques que nous encaisserons de manière espacée dans le temps.

Pour les familles ayant besoin de facilités de paiement, nous acceptons les paiements mensuels.

Si l'élève est inscrit en cours d'année, les frais de scolarité seront facturés au prorata des semaines restantes de l'année scolaire.

En cas de retard de paiement,

- un e-mail de rappel vous sera envoyé après 7 jours de retard suivi d'un appel téléphonique,
- une lettre recommandée vous sera envoyée à vos frais après 15 jours de retard.

Au bout d'un retard de 30 jours, l'école se réserve le droit de radier l'enfant et d'engager des procédures de recouvrement pour les sommes dues. Les frais de recouvrement (lettres recommandées, frais de signification, frais judiciaires, ...) seront facturés aux représentants légaux.

Je soussigné(e) ....., représentant(e) légal(e),

Je soussigné(e) ....., représentant(e) légal(e),

inscrivant l'enfant .....
reconnais(sons) avoir bien pris connaissance des conditions de paiement et d'annulation.

Date : ..... / ..... / ..... Signature des représentants légaux :

École démocratique de Corse
Rés. d'Ajaccio - Bât. C - rue Nicolas Peraldi - 20090 AJACCIO
Site web : www.edc2a.com / Mail : contact@edc2a.com / Tél. : 06 20 35 30 24

ECOLE DEMOCRATIQUE DE CORSE

L'école :
Rue Nicolas Peraldi
Rŭsidence dAjaccio, Bвt. C
20090 Ajaccio

Téléphone :
06 20 35 30 24

Site web :
www.edc2a.com

Mail :
contact@edc2a.com